

# PLUi

## Saint-Brieuc Armor Agglomération

### Le PLUi : c'est quoi ?

#### UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) traduit le **projet politique d'aménagement et de développement durable** du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années. Il déclinera et précisera les orientations du Projet de Territoire validées par les élus communautaires en 2018.

#### UNE DÉMARCHÉ SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la **cohérence et la complémentarité du développement** de chaque commune de l'Agglomération pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

#### UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi est le document qui **réglamente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée**. Il remplacera à terme l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.



### Pourquoi le PLUi me concerne ?

Le PLUi doit répondre à des enjeux qui touchent au quotidien de tous les habitants et usagers de Saint-Brieuc Armor Agglomération :



#### Habitat

Proposer une offre de logements diversifiée et abordable prenant en compte les usages et les modes de vie



#### Économie

Conforter et structurer l'économie locale afin de développer notre attractivité



#### Tourisme

Encourager le développement et la structuration d'une offre touristique



#### Mobilités

Favoriser une articulation plus efficace entre urbanisme et déplacements



#### Environnement

Préserver et valoriser l'économie agricole, les paysages et les milieux naturels et écologiques du territoire



#### Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

Maîtriser la consommation d'énergie et promouvoir la production d'énergies renouvelables

### Les étapes incontournables

2019



#### LE DIAGNOSTIC

Quelle est la situation actuelle ?

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.



#### LE PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE)

Quel territoire voulons-nous pour demain ?

Une stratégie et des objectifs de développement pour notre territoire à l'horizon 2030.



#### LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Comment atteindre notre objectif ?

Définir de nouvelles règles applicables aux permis de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).



#### LA VALIDATION

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Consultation des partenaires - Enquête publique - Entrée en vigueur du PLUi.

2023

### Un projet concerté

L'élaboration du PLUi est le moment privilégié pour instaurer un dialogue continu avec les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - afin de les informer quant à la nature et aux objectifs du projet et de les associer pleinement à la démarche.

#### S'INFORMER

- › Articles dans le magazine de Saint-Brieuc Armor Agglomération et dans les bulletins municipaux
- › Espace dédié sur le site Internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- › Exposition itinérante

#### S'EXPRIMER

- › Réunions publiques
- › Registres d'expression au siège de la Communauté d'Agglomération et dans les 3 pôles de proximité (Binic-Étables-Sur-Mer, Plœuc-l'Hermitage et Quintin)
- › Forums participatifs
- › Ciné-débat

#### NOUS CONTACTER

- › Saint-Brieuc Armor Agglomération  
5 rue du 71<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie  
CS 54403 - 22 044 Saint-Brieuc Cedex 2
- › 02 96 77 60 75
- › concertation.plui@sbaa.fr

La terre, la mer, l'avenir en commun

saintbrieuc-armor-agglo.fr